



CONCERTATION - ENQUETE PUBLIQUE LNPCA
ZONE: Blancarde - Aubagne (Sortie tunnels La Parette - 4ème voie)
Mars - Avril 2021

Requêtes et Propositions de la
MAIRIE des 11ème et 12ème arrondissements
Sylvain SOUVESTRE - Maire du 6ème secteur de Marseille

en 2 livrets, à l'attention du Chargé de Mission de la SNCF
et du Commissaire Enquêteur.

LIVRET 1: ZONE DE LA PARETTE



Mairie du 6ème Secteur - Marseille

Délégations: Transports et Mobilité - Voirie - Urbanisme - Politique de la Ville - Environnement & développement durable.

PREAMBULE:

La Mairie des 11ème et 12ème arrondissements de Marseille est **favorable**, par principe, aux aménagements nécessaires à la Nouvelle Ligne Provence Côte d'Azur, afin de résorber les défaillances et retards induits et récurrents sur l'axe Marseille - Nice (plus fort taux National).

Favorable à la réorganisation du pôle de remisage et entretien de la gare de La Blancarde (Phase 1).

Favorable à la ligne et la gare souterraine sous Marseille (Phase 2).

Favorable à l'acquisition des terrains, dits des Pharmacies Militaires, nécessaires aux travaux de création des tunnels et à terme au renforcement du pôle remisage et entretien de la Blancarde (phase 2).

Favorable, par défaut et **sous réserves**, au principe de la sortie des tunnels Est au niveau de La Parette, lié à des raisons techniques d'ordre, topographique, constructif, de coûts et d'exploitation (phase 2).

Favorable **sous réserves**, au principe de séparation des lignes sur l'axe Marseille - Aubagne, selon les destinations, dessertes et vitesses commerciales afin de créer un véritable service TER omnibus déservant toutes les gares de la Vallée de l'Huveaune jusqu'à Aubagne (3ème voie existante et Phase 2).

CEPENDANT: Les travaux qui seront engagés impactent le territoire traversant le 6ème Secteur de la ville et doivent de fait être regardés à l'échelle de celui-ci et intégrés dans une réflexion globale sur les Transports et la Mobilité comme éléments **structurants** de **l'aménagement du territoire**, sur le plan Urbain, Social, Economique et Environnemental.

Les requêtes et propositions de la Mairie du 6eme secteur sur la LNPCA sont portées dans le cadre de cette vision « globale » impliquant, la Ville de Marseille, la CCIAM, la Métropole Aix-Marseille, le Conseil Départemental et la Région Sud en tant qu' Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) et Maître d'Ouvrage sur ce sujet.

Les requêtes et propositions seront portées dans **deux livrets distincts**, et complémentaires.

LIVRET 1: La zone de la Parette:

- Requêtes sur la sortie des tunnels et le franchissement de la L2.
- Proposition d'une **Halte ferroviaire** au niveau de la L2, nommée « Halte de La Parette ».

LIVRET 2: La Vallée de l'Huveaune - la 4ème voie.

- De l'intérêt ou pas de la 4eme voie de la Blancarde à la Penne-Sur-Huveaune, impacts sur les abords et accès aux gares.
- Requêtes et propositions sur les gares existantes.

ZONE de LA PARETTE

1 - SORTIE des TUNNELS

POINTS POSITIFS:

L'option retenue des 2 sorties en partie NORD des voies existantes semble la plus judicieuse pour,

- d'une part, bien séparer les flux des lignes dites « intercités et/ou régionales » (au Nord), de la ligne TER omnibus Marseille - Aubagne (au Sud).
- d'autre part, ne pas impacter les entreprises situées au SUD des voies existantes (Zone d'activité de Saint Pierre Sud).

POINTS NEGATIFS:

- Très gros impact foncier sur les entreprises situées dans la zone d'activité de Saint Pierre Nord et des Locaux bleus.
- L'emprise foncière pour le traitement des gravats issus de l'extraction des tunnels et la base de vie (env. 150 personnes) est conséquente.
- L'emprise ferroviaire de la sortie des tunnels et du raccordement aux voies existantes l'est tout autant, impliquant de surcroît l'élargissement du Pont rails sur la L2.

REQUETES:

1 - Emprises sur la ZI saint pierre Nord et Locaux bleus:

- Il est fondamental de concerter les acteurs économiques impactés par ces emprises avec la SNCF et les institutions concernées (CCIAM, Métropole, Région, ...) afin de travailler à la réduction des nuisances durant le chantier, aux indemnisations et compensations nécessaires ainsi que la remise en état du foncier à la livraison des ouvrages.

- Une réorganisation de la zone devra être envisagée avec restructuration des voiries et des emprises foncières en concertation avec la Métropole.

2 - Traversée de la L2:

La traversée coté Nord et Sud des ouvrages existants se fera grâce à des ponts à poutres latérales extradossées permettant un franchissement sans piliers intermédiaires.

- **Les aménagements et équipements existants sur la coulée verte de la L2 devront être parfaitement préservés et maintenus à la livraison des ouvrages.**
- **Toutes les protections utiles et nécessaires devront être mises en oeuvre durant le chantier pour la préservation de ces éléments.**
- **La hauteur sous tablier des nouveaux ponts rails devra être au minimum identique à l'existant.**

3 - Base de vie annexe prévue sur l'emprise de la ferme urbaine « Le Talus ».

L'association « Le Talus » qui œuvre au développement de l'agriculture urbaine est installée sur des délaissés de la L2 avec un bail d'occupation précaire, mais son activité, par son rôle **Environnemental, Social et Pédagogique** apprécié et reconnu, est soutenue par la Mairie de Secteur, la Métropole, le Département et la Région Sud, ainsi que par Monsieur le Député Julien Ravier et Madame la Sénatrice Valérie Boyer.

- Nous demandons à ce que la ferme urbaine existante soit intégralement préservée dans son emprise, pendant les travaux, et après la livraison des ouvrages.

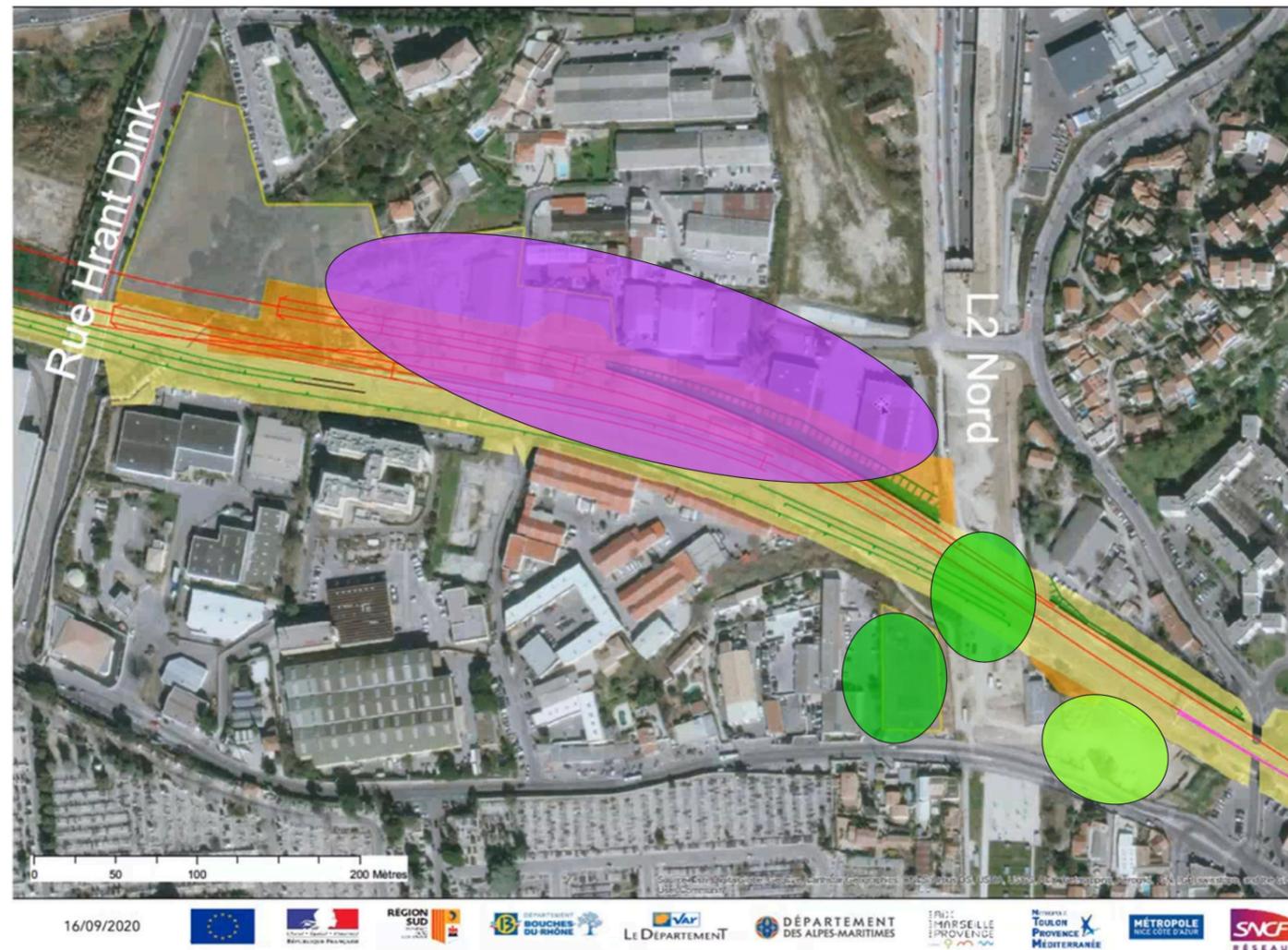
- Sans préjuger du devenir de la parcelle située à l'EST de la L2, occupée actuellement par l'association « Le Talus », nous demandons que soit étudié l'enterrement du bassin de rétention prévu (si 4ème voie) et/ou toutes structures de fondations associées au bassin pouvant permettre l'édification sur pilotis d'un plateau technique à niveau de la voie (rue saint-Pierre). Nous soutenons le maintien de l'association « Le Talus » sur cette parcelle de terrain après les travaux.

4 - Lutte contre les nuisances sonores.

Par le principe d'antériorité, le projet de la LNPCA doit intégrer dans son cahier des charges la mise en oeuvre de tous dispositifs utiles et nécessaires à la réduction des nuisances sonores pour les riverains le long des parcours concernés par le Projet. Cette prescription est prépondérante et primordiale à la sortie des tunnels et sur le parcours qui longe la Résidence AIR BEL (Bd Jean Lombard).

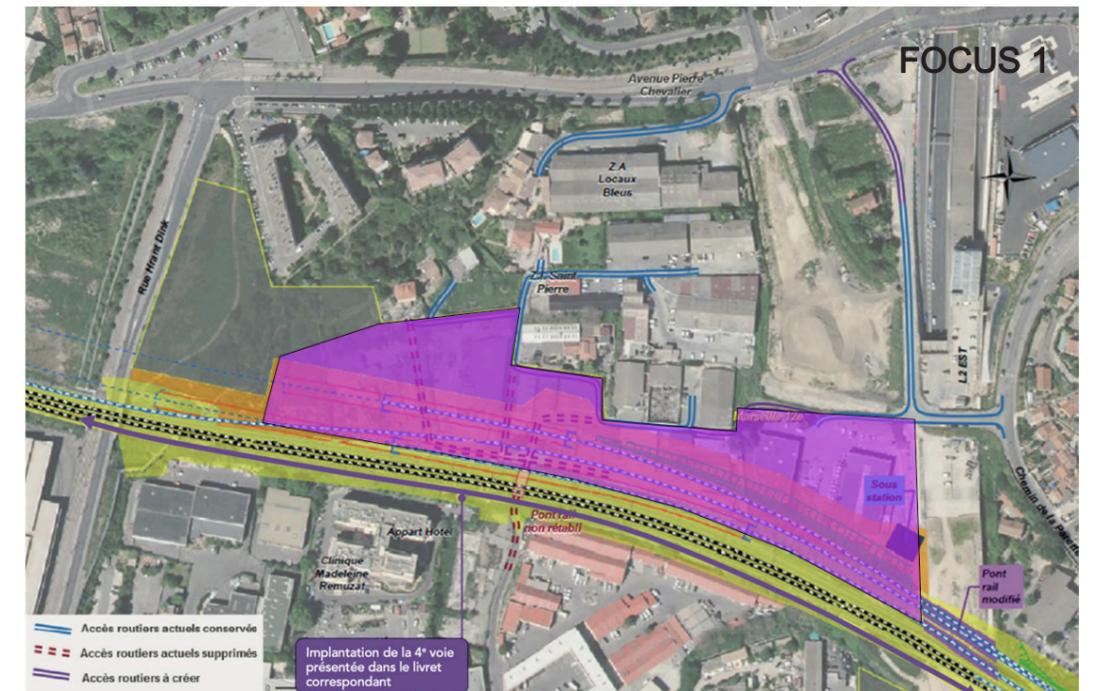
ZONE de LA PARETTE

1 - SORTIE des TUNNELS

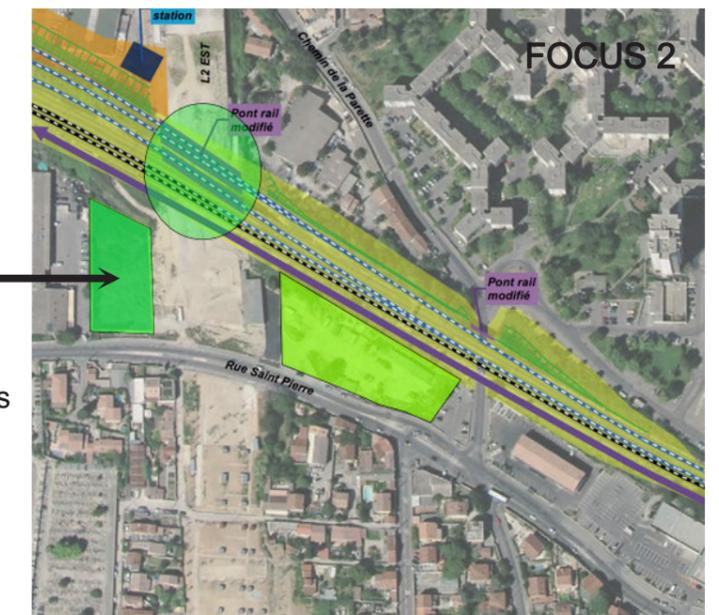


PLAN GENERAL DE LA ZONE de La PARETTE

- Zone impactée pendant et après les travaux sur laquelle sont demandés des aménagements nécessaires à une utilisation pérenne à postériori.
- Zones à préserver impérativement pendant et après les travaux.
 - Aménagements coulée verte sur L2
 - Ferme urbaine le Talus



Zone d'activité impactée pendant et après les travaux nécessitant une attention particulière et l'accompagnement des institutions.



Ferme Urbaine « Le Talus »



ZONE de LA PARETTE

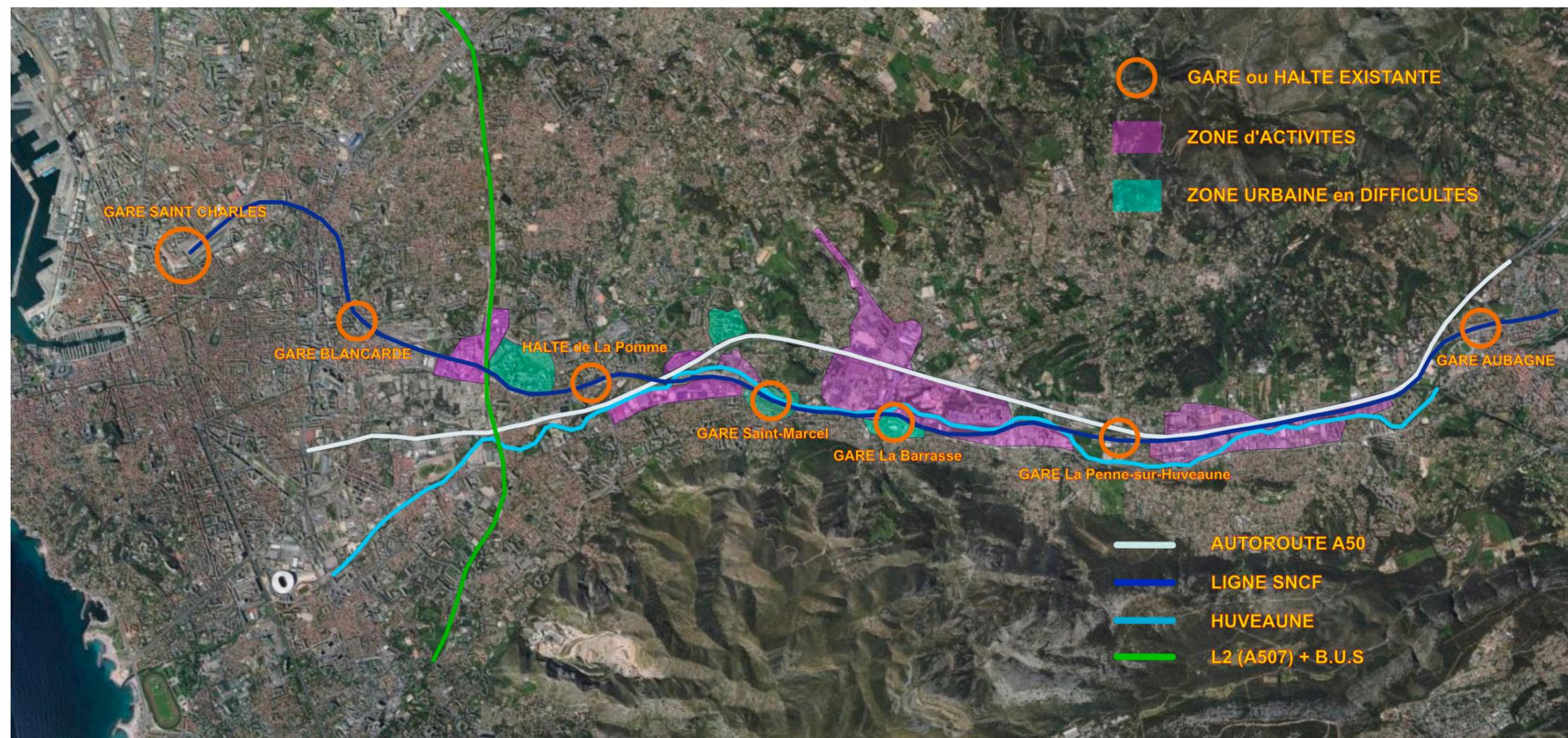
2 - La HALTE de LA PARETTE (le chaînon manquant)

La Halte ferroviaire de La Parette au niveau de la L2 est une **proposition** formulée par La Mairie du 6ème Secteur.

En portant un regard plus large sur le tracé entre Marseille et Aubagne on se rend compte que les haltes sont situées sur des anciennes gares qui ne sont plus forcément en phase avec l'évolution des quartiers environnants. Ces gares sont effectivement très peu fréquentées, car désormais enclavées ou mal desservies.

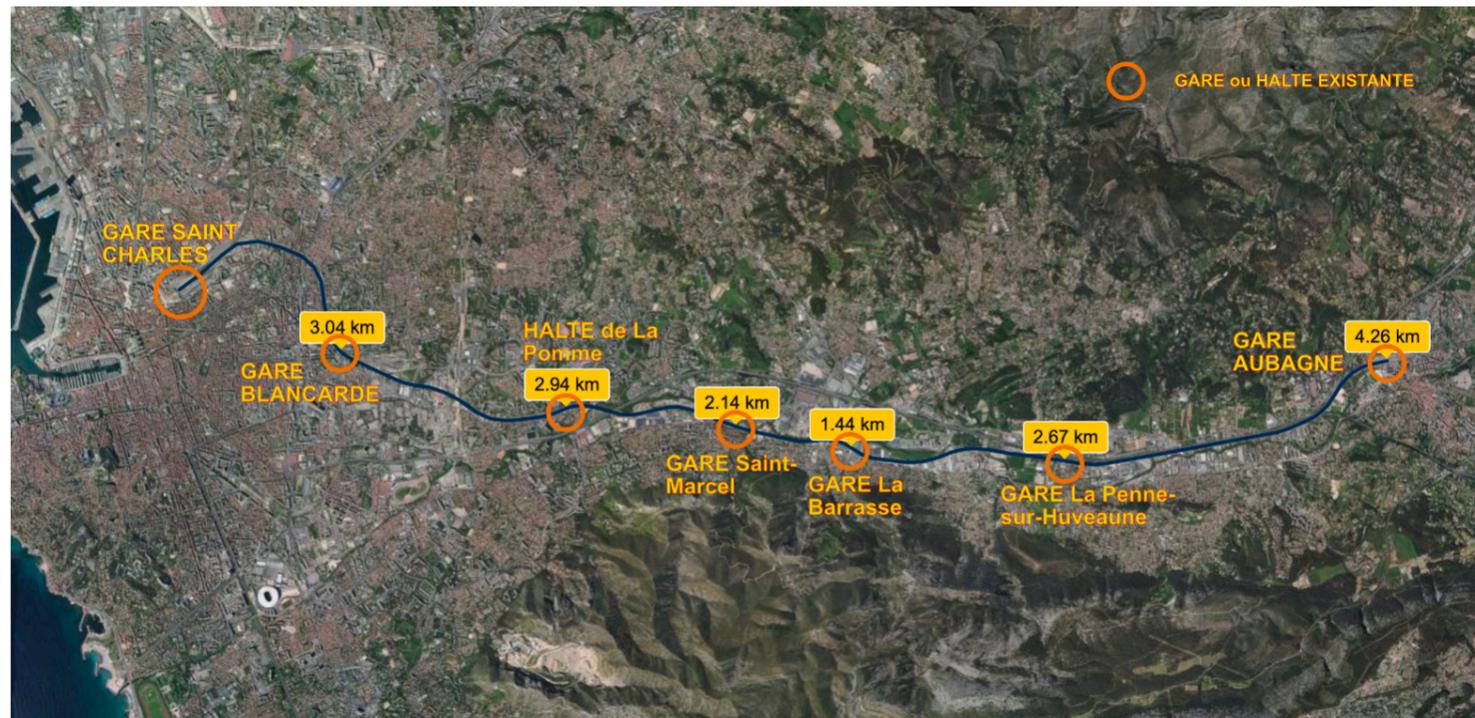
Dans cette évolution de l'urbanisation, un site se démarque pour créer une opportunité de Halte ferroviaire complémentaire en lien avec son environnement, **le franchissement de la L2**.

La L2 (A507) crée un nouvel axe de Mobilité qu'il paraît utile d'exploiter dans l'évolution urbaine de ses abords, par les potentialités d'interconnexion qu'elle permet avec les autres secteurs.



ZONE de LA PARETTE

2 - La HALTE de LA PARETTE (le chaînon manquant)

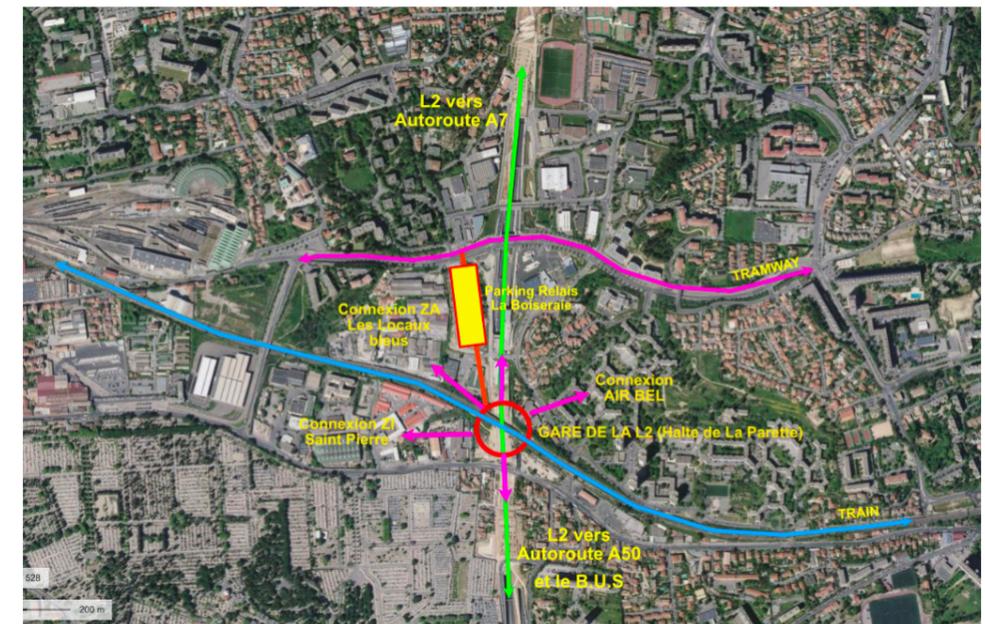
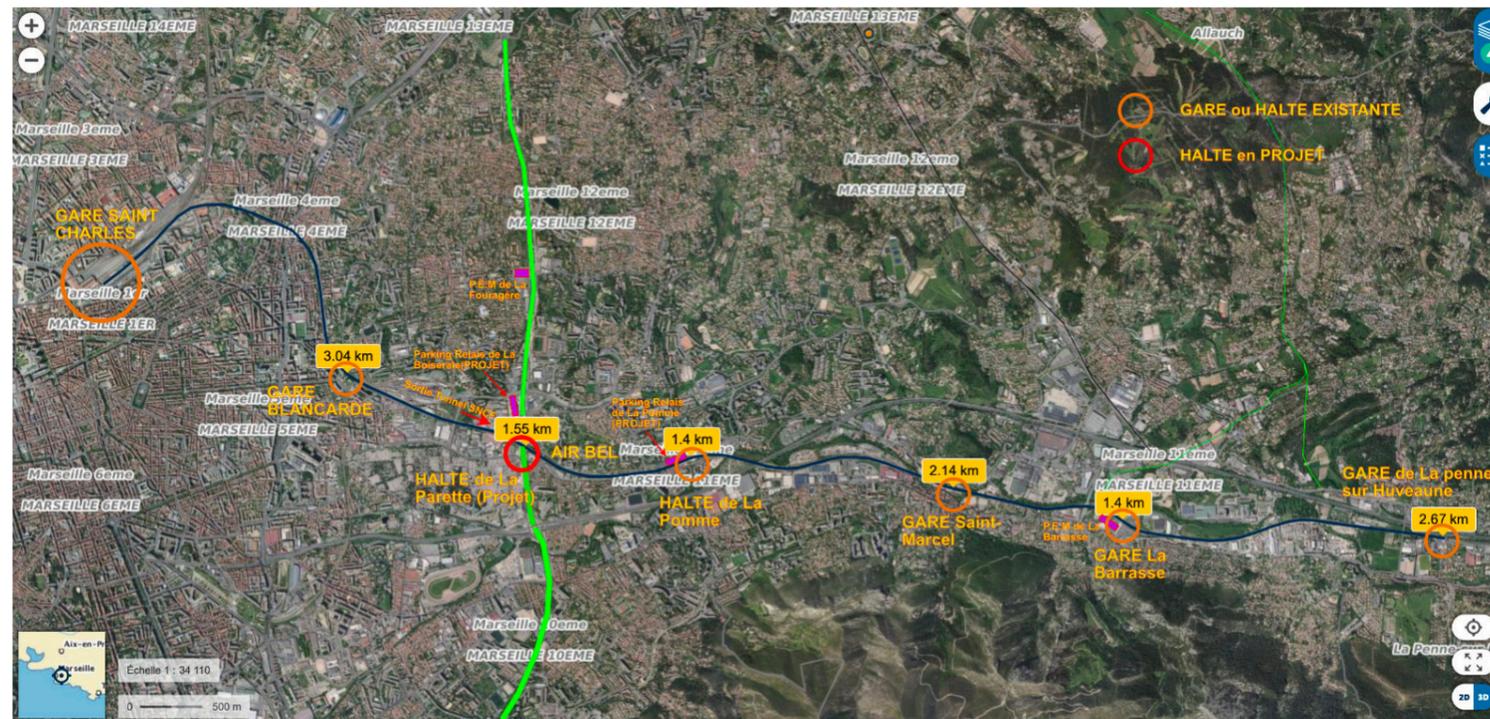


Cette halte viendrait se relier;

- Au NORD: au Parking relais de la Boiseraie et la L2 vers A7
- A l'EST: au projet de rénovation urbaine d'Air Bel
- A l'OUEST à la zone d'entreprises St Pierre Nord (locaux bleus) et St Pierre Sud
- Au SUD: à la L2 vers le B.U.S et l'A50

Cette Halte deviendrait un nouveau nœud d'interconnexion sur lequel pourrait venir se greffer les arrêts ou le terminus des BHNS B4 et B5, et la ligne M2 du Metro lors de son prolongement éventuel depuis Sainte Marguerite.

De fait cette halte serait au cœur d'un PEM non conventionnel, mais à forte valeur ajoutée, en articulation entre les secteurs Nord et Sud de la ville, son centre et l'échappée vers les secteurs Est, jusqu'à Aubagne et au delà (La Ciotat, La Seyne, Toulon, etc ...)



ZONE de LA PARETTE

2 - La HALTE de LA PARETTE (le chaînon manquant)



Cette image est une simulation de principe et non un projet arrêté.

VUE GENERALE DU SECTEUR avec La Halte de LA PARETTE

ZONE de LA PARETTE

2 - La HALTE de LA PARETTE (le chaînon manquant)



Cette image est une simulation de principe et non un projet arrêté.

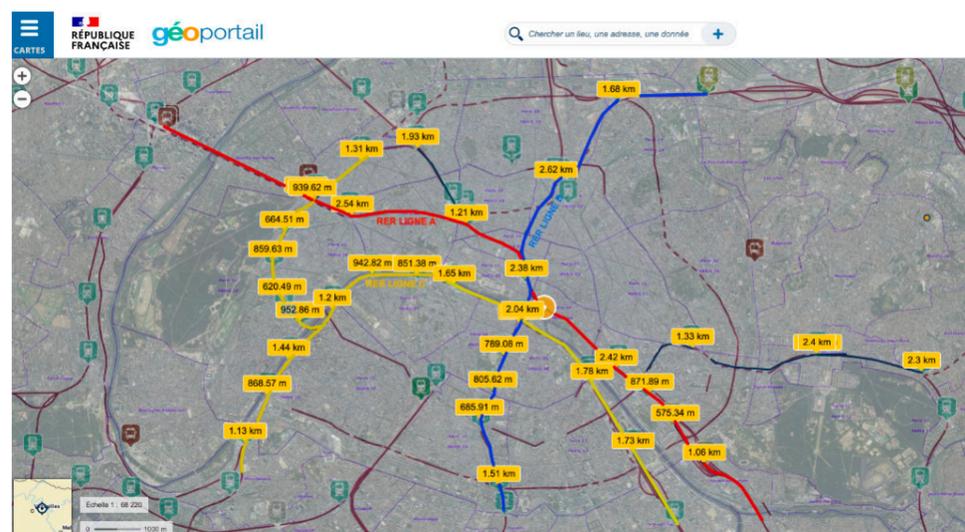
VUE de DESSUS de La Halte de LA PARETTE

La Halte serait construite coté EST de la L2, après son franchissement, en extension du talus et mur de soutènement actuel de l'ancienne usine de peinture DUFOR.

Constituée d'un quai central de 7m de large environ et de 120m de long entre la L2 et le pont rails sur le chemin de la Parette, jusqu'à 150m et plus si on le prolonge après le pont rail coté Est. Un quai à 120m pourrait déjà permettre l'arrêt des trains de type intercity et suburbains au standard REGIOLIS dans ses versions 56m (3 voitures) 72m (4 voitures) et 110m (6 voitures).

ZONE de LA PARETTE

2 - La HALTE de LA PARETTE (le chaînon manquant)



Extraction du plan ferroviaire Francilien et calcul des distances entre stations du RER

La distinction des flux dans la vallée de l'Huveaune, déjà assurée par la création de la 3ème voie, permet de séparer les lignes intercity et régionales, directes et semi directes, de celle omnibus qui dessert les gares jusqu'à Aubagne.

De fait cette ligne omnibus, qui présente l'intérêt primordial d'exister contrairement à des extensions potentielles de métro ou tramway, a vocation à devenir un service de type TER de proximité efficient.

La création de la Halte de La Parette viendrait judicieusement compléter les gares déjà présentes, assurant un maillage plus cohérent du territoire en terme de Mobilité et en créant un appel de nouveaux clients potentiels.

A l'instar de l'écart entre stations du RER Francilien (0,8 à 3kms), les distances de 1,4 à 2,5kms entre stations (avec la création de la nouvelle halte) de la ligne omnibus Marseille-Aubagne sont tout à fait conformes aux standards que l'on peut attendre d'un service de TER, totalement complémentaire du Tramway et des bus.

Par la ligne directe, le trajet Marseille Aubagne est réduit à 6/7mm (parfait pour les personnes travaillant sur les zones d'activités d'Aubagne et Gemenos) et à 29 à 33mm environ (27 et 31 actuellement) sur la ligne omnibus avec la station de La Parette, en gardant les vitesses actuelles.

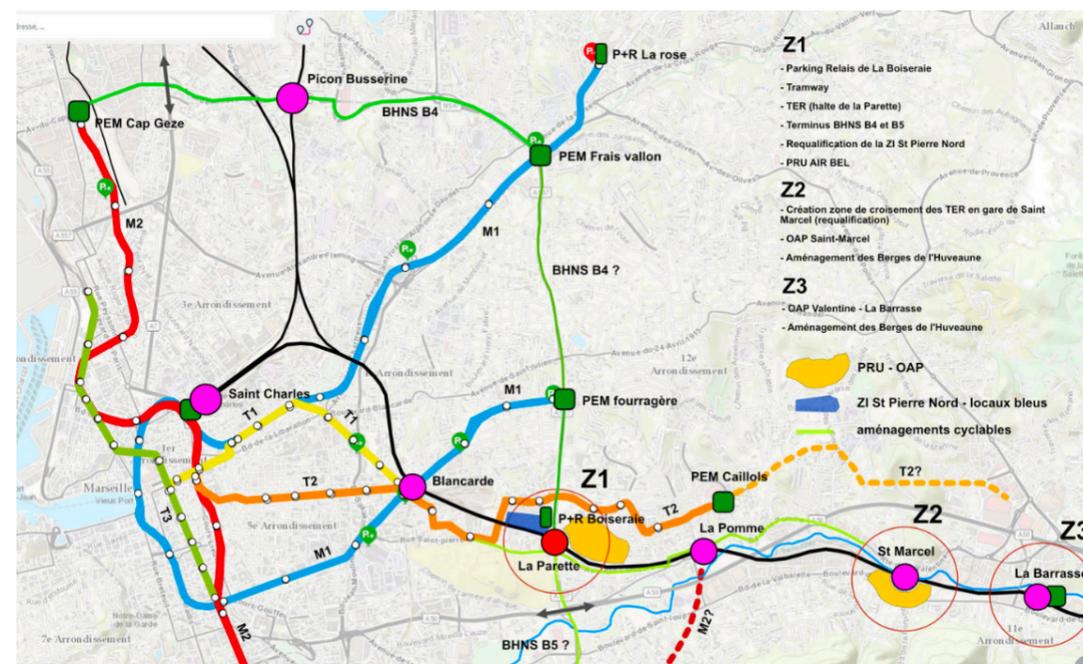
Si le service est amené à monter en puissance avec une 3ème voie renforcée ou la 4ème voie, les temps de parcours pourront être raccourcis. 16,5km de Marseille à Aubagne en 25mm, le TER omnibus projeté serait le Mode de transport et de desserte des quartiers de la vallée de l'Huveaune le plus efficient.

Associée au désenclavement et à une meilleure desserte des gares et haltes existantes (requêtes portées au Livret 2), la Halte de la Parette est le « chaînon Manquant » qui fait sens, de la Ligne Nouvelle en Projet.

La **MAIRIE du 6ème Secteur**, par son représentant M. le Maire **Sylvain SOUVESTRE** souhaite que les requêtes énoncées et la proposition de la Halte de La Parette, portées dans ce livret 1, soient mises à l'ordre du jour du prochain COPIL pour être intégrées dans les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique.

M. le Maire du 6ème secteur

Sylvain SOUVESTRE



Mairie du 6ème Secteur - Marseille

Délégations: Transports et Mobilité - Voirie - Urbanisme - Politique de la Ville - Environnement & développement durable.